

Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels

► En février 2017, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, 48 % des lycéens sortant de niveau CAP au niveau BTS ont un emploi. Cela représente une hausse de trois points par rapport à 2016.

Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 51 % contre 38 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Nathalie Marchal - DEPP-A1

► En 2017, le taux d'emploi des jeunes sortant de cycle professionnel en lycée quel que soit le niveau de formation est de 48 %. Il progresse de trois points, après avoir déjà augmenté de deux points en 2016 ► « Sources et définitions ». Tous les niveaux de formation suivent cette tendance ► **figure 1**. L'amélioration en 2017 de l'entrée dans la vie active concerne plus particulièrement les jeunes de niveau baccalauréat professionnel (+ 3,4 points). Parmi les sortants de niveau CAP et ceux de niveau BTS, la proportion de jeunes en emploi sept mois après la fin de la formation augmente d'environ deux points. L'évolution de l'insertion des jeunes est marquée par la conjoncture économique.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. En 2017, le taux d'emploi des jeunes est de 29 % à la sortie d'un CAP, 46 % pour les sortants d'un bac professionnel et 64 % à l'issue d'un BTS.

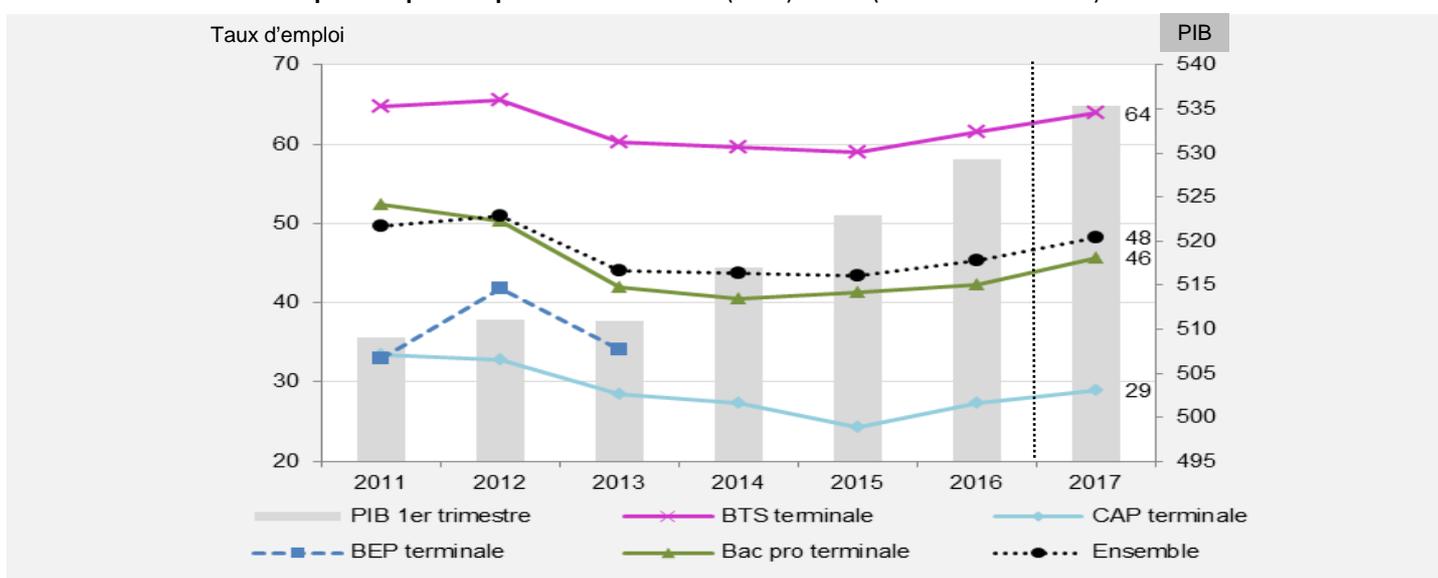
Pour l'ensemble des jeunes sortant de lycée, la part du chômage s'établit à 35 %, tandis que la proportion de jeunes se déclarant inactifs atteint 14 % et que le service civique regroupe 3 % des ex-lycéens ► **figure 2**.

LE DIPLÔME REPRÉSENTE UN ATOUT

Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 80 ont obtenu le diplôme préparé. Le fait d'obtenir le diplôme préparé est un atout pour obtenir un emploi, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 13 points tous niveaux confondus : 51 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi sept mois après la fin de la formation, contre 38 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme.

La majorité des sortants possède au moins un diplôme, quelquefois plusieurs. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé mais 12,6 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (bac professionnel 9,3 %, bac général ou technologique 2 % ou diplôme supérieur 1,3 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V, formations assez sélectives.

1 - Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source Taux d'emploi : MENESR-DEPP, enquêtes IVA 2011 à 2017.

Source PIB : Insee, Comptes nationaux, base 2010.

Réf. : Note d'information, n° 18.09. © DEPP

2 - Situation au 1^{er} février 2017 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu ¹	En emploi	Au chômage	Inactifs	Service civique ²	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (78,2 %)	31,9	49,1	17,1	1,9	12,7 %
	Non (21,8 %)	18,7	53,8	25,2	2,3	3,5 %
Bac pro terminale	Oui (78,5 %)	48,4	33,7	14,1	3,8	38,1 %
	Non (21,5 %)	35,6	44,5	17,0	2,9	10,5 %
BTS terminale	Oui (82,1 %)	65,8	22,6	7,9	3,7	28,8 %
	Non (17,9 %)	54,8	29,7	11,7	3,8	6,3 %
Ensemble	Oui (79,6 %)	51,0	32,9	12,7	3,4	79,6 %
	Non (20,4 %)	37,5	42,2	17,2	3,1	20,4 %
	Ensemble	48,3	34,8	13,6	3,3	100,0 %
Rappel au 1 ^{er} février 2016		45,3	41,7	13,0	nd	

1. Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

2. En 2017 le questionnaire a évolué. Il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

nd : non disponible.

Lecture : au 1^{er} février 2017, 31,9 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 78,2 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.09. © DEPP

LE LIEN FORMATION EMPLOI

En moyenne, 59 % des ex-lycéens en emploi déclarent que celui-ci correspond à leur niveau de diplôme. Les sortants diplômés citent plus souvent cette correspondance que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme en fin d'année (plus de vingt points d'écart) : 63 % des diplômés trouvent que leur emploi est en adéquation contre 39 % des non-diplômés. Au niveau du CAP, ces taux sont un peu plus élevés que sur les autres niveaux. Quant à la spécialité de formation, 56 % des ex-lycéens l'estiment en correspondance avec l'emploi occupé. Ils sont 60 % dans ce cas lorsqu'ils sont diplômés et 36 % pour les non-diplômés.

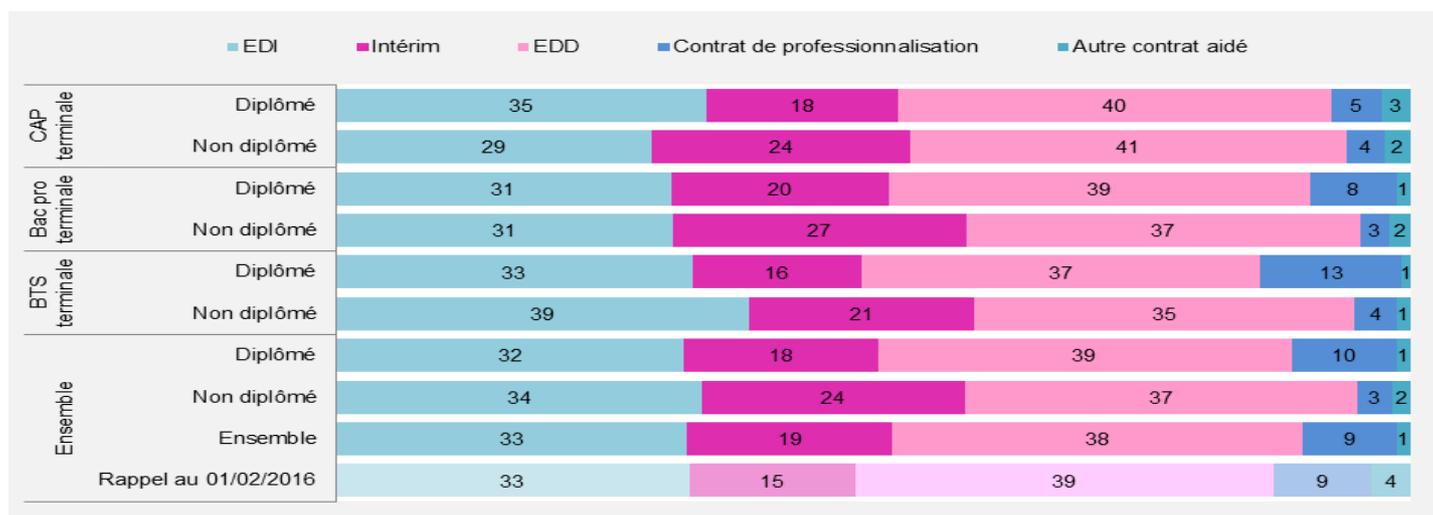
UN JEUNE EN EMPLOI SUR CINQ TRAVAILLE DANS L'ENTREPRISE DE STAGE

Le type d'emploi principalement occupé sept mois après la sortie du lycée est un emploi à durée déterminée (38 % des cas), auquel on peut ajouter l'intérim (19 %, en hausse de quatre points), le contrat de professionnalisation (9 %) et les autres emplois aidés (1 % en baisse de trois points). Au total, les deux tiers des emplois peuvent être qualifiés de temporaires. Les emplois à durée indéterminée représentent, comme en 2016 et 2015, 33 % des situations de travail ► **figure 3**.

L'intérim concerne davantage les non-diplômés que les diplômés (24 % contre 18 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont plus représentés parmi les diplômés (10 % contre 3 %). Les jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme ont un peu plus souvent un emploi à durée indéterminée que les diplômés, mais il s'agit alors plus fréquemment de CDI à temps partiel.

Les études professionnelles en lycée comportent des stages en entreprise appelés « périodes de formation en milieu professionnel » obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : généralement 22 semaines en baccalauréat professionnel (soit 20 % du temps total de formation) et 16 semaines en CAP (soit 23 % du temps de formation). En BTS, la durée des stages en entreprise varie de 8 à 16 semaines selon la filière choisie. Sept mois après la fin de la formation, 19 % des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage, et ce, quel que soit le niveau de sortie. Cependant, pour chaque niveau, un écart existe entre les diplômés et les non-diplômés. Il est de neuf points pour les sortants de CAP (22 % contre 13 %), de huit points pour les sortants de bac professionnel (21 % contre 13 %) et de cinq points au niveau du BTS (18 % contre 13 %).

3 Répartition des types de contrats parmi les lycéens en emploi au 1^{er} février 2017, selon la classe de sortie (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2017, parmi les sortants de lycée en emploi, 35 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.09. © DEPP

LES GARÇONS SONT PLUS SOUVENT EN INTÉRIM

L'emploi des jeunes hommes est plus souvent marqué par l'intérim. Ce type de contrat représente 25 % de leurs emplois, contre 12 % pour les jeunes femmes. Celles-ci sont, en revanche, plus souvent en EDD (46 % contre 32 %) et à temps partiel (cf. *infra*).

Globalement, les filles et les garçons ont le même taux d'emploi sept mois après la fin des études ► **figure 4**. Un léger écart existe pour le bac professionnel à l'avantage des garçons : 47 % des garçons de ce niveau sont en emploi contre 44 % des filles. De la même façon, la distinction par secteur de formation révèle des taux d'emploi différents selon le sexe, également à l'avantage des garçons.

Lorsqu'ils sont en emploi, 25 % des jeunes travaillent à temps partiel, soit trois points de moins qu'en 2016 ► **figure 5**, voir « **POUR EN SAVOIR PLUS** ». Cela concerne plus fréquemment les jeunes femmes (34 %) que les jeunes hommes (18 %). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP, 42 % des jeunes filles en emploi sont à temps partiel. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : 25 % pour les anciennes lycéennes et 14 % pour les lycéens.

L'IMPORTANCE DE LA SPÉCIALITÉ PRÉPARÉE

La spécialité du diplôme préparé joue aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes ► **figure 6**.

Globalement, les formations aux services (60 % des sortants) mènent plus souvent à l'emploi que celles de la production. Les taux d'emploi sont respectivement de 50 % et 46 %.

Toutefois, de fortes disparités existent à l'intérieur même de ces grands regroupements : pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 16 % dans le « Commerce, vente » à 49 % dans le domaine des « Transports, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau bac professionnel, les formations de la « Coiffure-esthétique » ainsi que de l'« Hôtellerie-restauration-tourisme » offrent aussi de bons débouchés (autour de 60 %) tandis qu'au sortir d'un BTS, les « Services aux personnes (santé-social) » et le « Génie civil-construction-bois » mènent à un taux d'emploi de plus de 70 %.

Quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : le « Commerce-vente » avec 19 % des sortants, les « Services aux personnes » (12 %), la « Mécanique et structures métalliques » ainsi que « Finances-comptabilité » avec 11 % des sortants chacune.

LES DÉTENTEURS D'UN PERMIS DE CONDUIRE SONT PLUS SOUVENT EN EMPLOI

Plus de trente points séparent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (62 % en emploi) de ceux qui ne l'ont pas (31 % en emploi) ► **figure 7**, voir « **POUR EN SAVOIR PLUS** ». Quel que soit le niveau, et

qu'ils aient obtenu leur diplôme ou pas, les détenteurs du permis de conduire sont toujours plus en emploi que les autres. L'écart est particulièrement fort pour les lycéens sortants d'un CAP : 54 % contre 19 %. Mais ces derniers sont relativement peu nombreux à détenir le permis de conduire : moins de 30 %, quand 51 % des sortants de bac professionnel et 83 % des sortants de BTS l'ont obtenu.

Le fait que les jeunes se soient orientés vers une formation correspondant à ce qu'ils voulaient faire peut aussi influencer sur les chances de s'insérer professionnellement. Ils peuvent alors développer une plus grande motivation dans la recherche d'un emploi dans ce domaine. Ainsi, 52 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie, contre 41 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas. Cette différence s'estompe quand le niveau de sortie s'élève.

LA MAJORITÉ DES JEUNES SORTANTS INACTIFS ATTENDENT UNE FORMATION

Quelques mois après la sortie du lycée, 14 % des jeunes se déclarent inactifs : en stage de formation pour un tiers d'entre eux, ou sans emploi et n'en recherchant pas, pour les deux autres tiers. Cette situation est relativement stable depuis 2015. L'inactivité, ici, recouvre principalement des périodes d'attente d'une autre formation ou de transition entre l'école et la vie active. Les non-diplômés sont plus souvent dans cette situation que les diplômés (17 % contre 13 %), en particulier les sortants de CAP qui n'ont pas obtenu le diplôme (25 % contre 17 %).

Les raisons évoquées pour la non-recherche d'emploi sont multiples, mais majoritairement centrées sur l'attente d'une autre formation, en voie scolaire ou en alternance (43 % des inactifs). Viennent ensuite les raisons liées au passage du permis de conduire (17 %), à l'attente d'un poste qui doit commencer bientôt (11 %) ou un séjour à l'étranger (9 %). Les événements familiaux sont cités par 9 % des jeunes en situation d'inactivité, et les problèmes de santé par 7 % d'entre eux. Quelques-uns évoquent aussi le temps d'une année sabbatique. Les jeunes peuvent déclarer plusieurs de ces raisons.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.09 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

- Insertion professionnelle : garantie Jeunes – sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>
- Retour en formation : <http://reviensteformer.gouv.fr/>
- Pour accéder aux **figures 5 et 7** et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

4 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	29,6	28,3	27,9	30,2	28,4	32,5	26,0	29,1
Bac pro terminale	46,7	44,3	46,7	44,9	47,3	45,8	42,3	44,5
BTS terminale	63,4	64,4	63,3	64,1	63,5	63,2	62,1	64,6
Ensemble	48,3	48,3	46,0	49,8	46,8	50,6	41,0	49,4
<i>Rappel au 1^{er} février 2016</i>	<i>44,0</i>	<i>46,8</i>	<i>41,0</i>	<i>48,1</i>	<i>41,5</i>	<i>48,1</i>	<i>38,0</i>	<i>48,1</i>

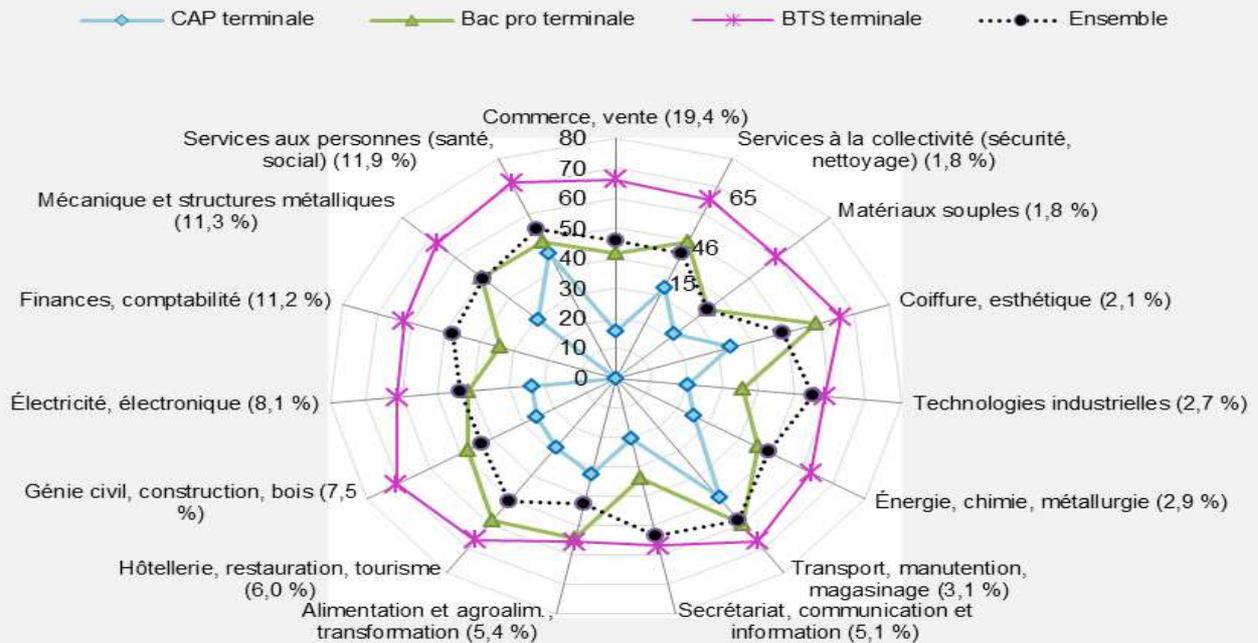
Lecture : au 1^{er} février 2017, 29,6 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.09. © DEPP

6 - Taux d'emploi au 1^{er} février 2017 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en %)



Lecture : dans la spécialité Commerce-vente, 46 % des sortants sont en emploi, tous diplômés confondus. En sortant d'un CAP, ce taux d'emploi est de 15,5 % tandis qu'en BTS, il est de 66,2 %. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 19,4 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2017.

Réf. : Note d'information, n° 18.09. © DEPP

Source et définitions

Sources

L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de l'insertion **des sortants des formations professionnelles en lycée** qui ne continuent pas d'études, sept mois après la fin de leur formation initiale. Cette enquête est réalisée par les services statistiques académiques et les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, quelquefois en partenariat avec les collectivités régionales. La collecte des informations se fait par voie postale, par téléphone ou par Internet.

L'enquête est exhaustive sur les sortants des classes terminales de formations professionnelles (BTS compris), dans toutes les spécialités de formation. Le champ national de l'enquête ne prend plus en compte les sortants des terminales technologiques depuis 2014. Cependant quelques académies continuent de les interroger, de même que les sortants d'années intermédiaires de cycle, pour répondre à des problématiques locales. Les bases d'interrogation sont constituées de présumés-sortants. Certains jeunes déclarent toutefois poursuivre des études, y compris en apprentissage. Ils sont alors exclus de l'analyse.

Le taux de réponse à l'enquête 2017 est de 56 % sur le champ national. Les résultats présentés sont redressés et pondérés pour représenter la situation de l'ensemble des interrogés (France métropolitaine et DOM).

Les sortants, peu nombreux, de classes terminales d'études comptables et financières de lycée (DECF et DESCF) sont exclus de cette analyse.

Définitions

Les sortants des formations professionnelles en lycée : sont considérés comme sortants les lycéens qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et

déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février.

Taux d'emploi : nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). En 2017, le questionnaire a évolué. Il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant. L'emploi regroupe les EDI, EDD, Intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Emploi à durée indéterminée (EDI) : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

Emploi à durée déterminée (EDD) : CDD, aide familial.

Contrat de professionnalisation : contrat en alternance comptabilisé dans les emplois.

Autres contrats aidés : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Chômage : jeunes sortant de lycée qui déclarent rechercher un emploi au 1^{er} février.

Inactifs : jeunes sortant de lycée qui sont soit en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

Service civique : en 2017, le questionnaire a évolué : il distingue maintenant une situation de service civique ou volontariat, non repérée auparavant.

CAP : sortants des classes terminales de CAP (89 % de cette catégorie en 2017) ou de mention complémentaire de niveau V (11 %).

Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA, 1 %).

BTS : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %).

Nomenclature des spécialités : le regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) opéré dans cette étude sur les sortants de lycée, est en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage.